

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
2B – HAUTE-CORSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

De la commune de Vallica

02B-212003396-20250412-13-12-04-2025-DE

Séance du 12 avril 2025 à 15 heures 00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M CASTELLANI Jean-René

Etaient présents : Mme ANTONIOTTI Marie-Christine, Mme ANTONIOTTI Michelle, Mme BONFANTI Raffaella.

Absents : M LUIGI Serge, M LUIGI Toussaint.

Procuration : Mme ESCEDI de CAPO Frédérique à Mme ANTONIOTTI Marie-Christine.

Secrétaire de séance : Mme BONFANTI Raffaella.

Il rappelle au Conseil Municipal, le diagnostic du réseau d'éclairage public de la commune, réalisé par l'entreprise EUREKA Energies, décrit l'état des lieux, le bilan énergétique et financier et conclut sur les préconisations figurant dans le schéma directeur.

Les travaux présentés, poursuivent des objectifs d'économies énergétique et financière ainsi que d'amélioration des installations d'éclairage public.

Dans ce but, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un soutien financier dans le cadre de l'Appel à Projets, lancé par l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, de ses partenaires, ainsi qu'auprès du fond vert.

Les travaux de rénovation d'éclairage public nécessitent des prestations intellectuelles et compétences pour le suivi et le contrôle des travaux, comme détaillé ci-dessous, ainsi que l'autorisation pour le maire de réaliser les démarches et signer les documents relatifs à cette opération, sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Prestation	Investissement global €HT	Financement	
		Subventions €HT	Fond Propre €HT
		CPER-FEDER/Agir+/Fond Vert	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	15 869,00	12 695,20	3 173,80
<b>TOTAL</b>	<b>15 869,00</b>	<b>12 695,20</b>	<b>3 173,80</b>

Délibération certifiée  
exécutoire en  
sous-préfecture  
le 16 avril 2025

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement des prestations intellectuelles nécessaires au suivi et contrôle des travaux de rénovation et d'amélioration du parc d'éclairage public de la commune.
- Et autorise le Maire à signer tous documents affairant à ce projet.



Fait à VALLICA, le 12 avril 2025